



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Mai 2022

| | |
|---|---|
| <u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15 | L'an deux mil vingt deux, le vingt trois Mai à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi. |
| <u>Date de la convocation</u> 16.05.2022 <u>Date d'affichage</u> 16.05.2022 | PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Eric EGO, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Anne-Marie MASTROMONACO, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Catherine KOPEC, Mélanie DELANNOIS, Sylvie ROUSSELLE, Bernadette DEHAENE, Mrs Donato MIRAGLIA, Philippe DESCHODT. ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Catherine KOPEC à Mme Carole HURIAU, Mme Bernadette DEHAENE à Mme NOTOT-GOS, Mme Sylvie ROUSSELLE à M. Serge BAEREZ, M. Donato MIRAGLIA à M. Laurent MARTINEZ, M. Philippe DESCHODT à Mme Frédérique FERREIRA, Mme Mélanie DELANNOIS à M. Quentin BERNARD SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU |

Délibération n° 39/2022/CM/CM

Objet : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité de l'école municipale de musique

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité de l'école municipale de musique ;

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'assistant territorial principal de 1^{er} classe d'enseignement artistique de la spécialité musique est destiné à faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de douze mois pendant une période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 inclus.

Cet agent assurera ses fonctions à temps non complet à raison de dix heures par semaine.

Il devra posséder une expérience professionnelle en tant qu'intervenant voire directeur au sein d'écoles de musique municipales ou associatives.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade de recrutement.

Les dépenses correspondantes sont prévues au budget de l'exercice 2022 et seront inscrites au budget 2023.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY